

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 17-18
Votants 18

du 15 DECEMBRE 2020

Secrétaire de séance : Sabine POUCINEAU

M. le Maire ouvre la séance.

M. Sabine POUCINEAU est désignée secrétaire de séance.

M. BRETON a donné pouvoir à Mme EGOT.

Les délibérations et procès-verbal de la séance du 3 novembre sont adoptés à l'unanimité des 19 votants.

M. Le Maire précise que la délibération relative à la décision modificative est annulée. Il s'agissait en réalité d'une anomalie comptable sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui va être corrigée auprès du trésorier.

- Augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement
Mme EGOT s'inquiète de la potentielle augmentation des taxes et redevances d'organismes divers dans les années à venir, en parallèle de cette augmentation des tarifs. Il est répondu que ces évolutions ne se maitrisent pas et sont indépendantes de la volonté des collectivités.

M. BRETON prend part au Conseil Municipal à 20h30.

- Mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi
Mme KEIME s'interroge sur le nombre de personnes nécessaires pour encadrer les enfants et sur les qualifications requises.
Mme BOUCHER répond que le taux d'encadrement est d'1 adulte pour 8 enfants pour les moins de 6 ans et d'1 adulte pour 12 enfants pour les plus de 6 ans. Il sera fait appel au personnel de la cantine/périscolaire, dont certaines de ces personnes ont des qualifications particulières.
Quoi qu'il en soit, un minimum de 20 enfants inscrits devra être obtenu pour l'ouverture de cet accueil.

Concernant la fourniture des repas, un comparatif va être effectué entre le traiteur M. Richard FIEVRE et le prestataire actuel de la cantine SODEXO. Dans le cas du traiteur (qui ne dispose pas de nutritionniste), une vigilance particulière devra être apportée au respect de l'équilibre nutritionnel.

Mme EGOT demande s'il sera possible d'inscrire ponctuellement un enfant au dernier moment en cas de « force majeure ».

Mme BOUCHER répond que dans l'affirmative, le risque est de basculer vers un service à la carte, comme c'est le cas à la cantine actuellement.

M. BRETON suggère d'appliquer un tarif supérieur pour prévenir de potentielles dérives.

- Distribution du colis des aînés

M. Le Maire informe le Conseil que dans l'hypothèse où les aînés n'ouvriraient pas leur porte, un mot sera déposé dans les boîtes aux lettres afin de les inviter à récupérer leur colis en Mairie.

- Projet de reconstruction de l'école primaire

M. Le Maire indique que le changement de terrain (à côté de l'école maternelle) pour la réalisation de ces travaux semble se confirmer. Pour rappel, il s'agirait de reconstruire l'école primaire, d'agrandir l'école maternelle (1 classe supplémentaire) et de construire une cantine. Une étude de sol sur les terrains projetés sera effectuée afin de ne prendre aucun risque et l'avant-projet sera présenté au Conseil Municipal sur janvier.

Le coût du projet serait naturellement plus élevé mais des subventions sont attendues de même que la fiscalité professionnelle unique pourrait permettre de diminuer le coût dans l'avenir.

- Personnel communal

Mme POINSENET annonce que le poste de gestionnaire comptable-ressources humaines est pourvu et que tout se passe bien avec la personne en poste.

Également, le contrat de l'agent qui était jusqu'alors en CAE-CUI au service technique s'est achevé (durée maximum du contrat atteinte). Un CDD d'une durée d'1 an lui a été proposé afin de lui permettre de conserver son poste.

- Assainissement

M. FOMPROIX informe le Conseil que les passages caméras dans les réseaux d'eaux usées qui devaient être effectués ce jour n'ont finalement pas eu lieu. Cela vient retarder le diagnostic sur le réseau, diagnostic attendu par la police de l'eau afin de lever la mise en demeure de la Préfecture.

- Divers :

-M. HERBIN fait part de son mécontentement quant aux rumeurs qui circulent au garage de M. HERBIN. Très fréquemment, les propos qui y sont tenus sont déformés. Par exemple, il a été entendu que les colis de fin d'année seraient distribués par les pompiers.

Il demande à ce que ces rumeurs cessent.

-Mme EGOT regrette l'installation du KING BURGER sur le parking devant le café, d'un point de vue esthétique mais aussi pour les riverains qui résident autour de ce parking. Il aurait été préférable de l'installer devant la salle des fêtes par exemple.

M. Le Maire répond que ce n'était pas envisageable en raison de la tenue du marché.

-M. CAIN remercie au nom de l'ensemble des pompiers, l'ensemble des fertoins pour leurs sympathiques contributions financières et les courriers de remerciement.

-M. BRETON relève que les chemins sont de plus en plus sales et jonchés de déchets. A son sens, il est nécessaire de sévir face à ce type de comportement dès lors que les coordonnées (adresse ou autre) de l'auteur des faits sont retrouvées.

-Mme EGOT souligne la beauté des décorations de Noël de cette année.

La séance est levée à 21h40.